



Bulletin Officiel

N°6818 Vendredi 10 mars 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 3

AVIS DES SOCIETES

AVIS AUX CLIENTS DE LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF- INTERMEDIAIRE EN BOURSE 6

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEW BODY LINE 7

ASSEMBLEE ÉLECTIVE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING 8

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

NEW BODY LINE 9

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA- 10

COMMUNIQUES DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- 13

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- 14

BH ASSURANCE 15

BH ASSURANCE : APPEL A CANDIDATURE 16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APE

MED FACTOR 2023 21

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

QATAR NATIONAL BANK-TUNISIA 26

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP JASMIN 2023 28

FCP SMART CASH 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FONDS D'AMORÇAGE CAPITALEASE SEED FUND II

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

2023 - AC - 018

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Avis aux Clients
de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-
Intermédiaire en bourse**

La Société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, demande à ses clients de prendre attache, **au plus tard le 22 mars 2023**, avec ses services sis au 19 bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, et ce, afin de donner leurs instructions concernant le sort de leurs comptes (espèces et titres) ouverts sur ses livres.

Passé ce délai, les portefeuilles-titres des clients seront transférés d'office, auprès de la société BH INVEST- intermédiaire en bourse, sise à la Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed- Immeuble BH Assurance 3^{ème} étage - Centre Urbain Nord -1003 Tunis, et les disponibilités seront consignées auprès du Trésor Public.

2023 – AS – 0129

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEW BODY LINE SA
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu **le lundi 03 avril 2023 à 10h00** au siège de NEW BODY LINE sise à Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Désignation de deux administrateurs indépendants
- 2- Pouvoirs

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2023 – AS – 0162

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE ELECTIVE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Compagnie Internationales de Leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée électorale qui se **tiendra le lundi 03 avril 2023 à 10h00** au siège social de la société, 16, Avenue Jean Jaurès, 1001, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois ans (2023, 2024 et 2025) prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5% du capital social (25 000 actions) et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital social (250 000 actions).

Remarque : Les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la Compagnie Internationales de Leasing

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

NEW BODY LINE SA
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 03 Avril 2023.

1^{er} résolution : Désignation de deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la liste des candidats sélectionnés pour désigner deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme et, en tant qu'administrateurs indépendants, pour une période de deux ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^e résolution : Pouvoirs.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au Directeur General ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-
ZI Borj Ghorbel Ben Arous**

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 mars 2023.

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion 2022, des états financiers clos au 31 décembre 2022 et entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022, approuve le rapport d'activité et les états financiers.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte et approuve les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales tels que présentés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	: 6 369 579 dinars
Résultats reportés	: <u>1 426 790 dinars</u>
Total =	: 7 796 369 dinars

• **Répartition**

Réserves légales	: 389 818 dinars
Dividendes à distribuer	: 4 400 000 dinars
Résultats reportés	: 3 006 551 dinars

En conséquence, les dividendes à distribuer aux actionnaires sont fixés à 2,200 dinars par action et seront mis en paiement le 2023.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'octroyer le montant de 368 618 dinars brut aux membres du conseil d'administration au titre de jetons de présence pour le compte de l'exercice 2022.

Ce montant sera réparti, sur décision du conseil d'administration, sur la base des présences effectives de chaque membre dans les réunions du conseil durant l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve l'octroi d'un montant brut de 20 000 dinars aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022.

Ce montant est constaté dans le compte des charges à payer,

Ce montant sera réparti sur la base du nombre des présences effectives de chaque membre dans les réunions du comité.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Septième résolution :

L'assemblée décide de nommer comme membres au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois exercices qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025:

Monsieur

Monsieur

Monsieur

.....

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Huitième résolution :

suite à la nouvelle nomination de membres au conseil d'administration, la composition du conseil d'administration est désormais comme suit :

ADMINISTRATEURS	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
Monsieur Slaheddine MALOUCH	2024
Monsieur Habib BENHADJ KOUIDER	2024
Monsieur Malek GHENIMA	2024

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Neuvième résolution :

L'assemblée décide de nommer le **CABINET CHAABANE POUR LE CONSEIL LA FORMATION ET L'AUDIT SARL** comme 1^{er} commissaire aux comptes et ce pour un mandat de trois ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

L'assemblée décide de nommer la **SOCIETE 3 A CONSULTING** comme 2^{ème} commissaire aux comptes et ce pour un mandat de trois ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Dixième résolution :

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

2023 – AS – 0165

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis

La Banque Nationale Agricole informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 09 mars 2023, a décidé de nommer M. Ahmed BEN MOULEHEM, jusque-là DGA Exploitation de la banque, au poste de Directeur Général par intérim, et ce à partir de cette date.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0166

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1080- Tunis

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 Mars 2023, a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Des primes émises en évolution de 5% soit 386,271 MD contre 368,161 en 2021
- Des primes acquises de 381,609 MD contre 368,646 MD en 2021 en évolution de 4%,
- Des charges de sinistres de 283,824 MD contre 276,161 MD en 2021 en évolution de 3 %,
- Des produits nets de placements de 101,477 MD contre 77,680 MD en augmentation de 31%,
- Un résultat net de 31,905 MD contre de 21,056 MD en 2021.

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de **6,220** dinars par action, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 18 mai 2023.

Le lieu et l'horaire de cette réunion vous seront communiqués ultérieurement.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH ASSURANCE

Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

BH Assurance informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 08.03.2023, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2022 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes et a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2022.

BH Assurance clôture l'année 2022 avec un résultat bénéficiaire de 13 306 391DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 25.04.2023 à 11h au siège de la société sis au centre Urbain Nord – Tunis.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 1,250 dinar par action.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5, Centre Urbain Nord– 1003 Tunis

**Appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs
Indépendants au Conseil d'Administration**

1- Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et en application des exigences légales régissant les sociétés admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, BH ASSURANCE lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants au sein de son Conseil d'Administration, dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025.

2- Critères d'éligibilité

Les candidat(e)s à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances, ou dans le domaine de la finance ;
- Avoir un diplôme ou une expérience professionnelle en Gestion des risques ou en Audit, finance ou comptabilité, en Tunisie ou à l'étranger, (ne sont pas éligibles les experts comptables inscrits à l'ordre des experts comptables et les comptables inscrits au tableau de la Compagnie des Comptables).
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire.

Par ailleurs, les candidat(e)s à ce poste doivent, notamment, satisfaire au moment de leur candidature, aux critères suivantes :

- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec BH ASSURANCE, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel;
- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant le dépôt de candidature, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Conseil d'Administration ou salarié de BH ASSURANCE;

- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant le dépôt de candidature, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Conseil d'Administration ou salarié d'une société appartenant au même groupe que BH ASSURANCE;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général- Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle BH ASSURANCE est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du directoire de BH ASSURANCE, désigné en tant que tel, détient ou a détenu durant les cinq années précédant le dépôt du dossier, un mandat d'Administrateur ou est membre de conseil de surveillance;
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du Directoire ou salarié de BH ASSURANCE;
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que BH ASSURANCE;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de BH ASSURANCE;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de BH ASSURANCE ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire ou d'un salarié de BH ASSURANCE;
- Ne pas être, en même temps, membre d conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse, exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général- Adjoint, président du directoire, directeur Général unique, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec BH ASSURANCE ou une société concurrente;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration de BH ASSURANCE détaillant les motifs de sa candidature et son profil;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1;
- Le curriculum vitae du candidat;
- Une copie de la pièce d'identité;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en annexe 2 ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4- Modalités et date limite de dépôt de candidature

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société BH ASSURANCE et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant** ».

Cette enveloppe doit être soit transmise à la société par tout moyen laissant une trace écrite, ou déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de BH ASSURANCE sis au Centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1003-Tunis, au plus tard le 21.03.2023.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

5- Choix des candidat(s)

Le(s) candidat(s) retenus sont choisis par le comité de nomination et de rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

La BH ASSURANCE transmettra pour avis au Comité Général des Assurances, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le(s) candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

BH ASSURANCE mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres conseils d'Administration :

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale
/ Pièce d'identité numéro demeurant au..... ,
candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la
Société BH ASSURANCE déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas tomber sous les
interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85
du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre
aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des
informations détaillées dans mon Curriculum Vitae et sur la fiche de ma candidature.

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

MED FACTOR SA



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 250 000 actions de valeur nominale de 100 dinars entièrement libérées.

Siège social : GP1 KM 12, BOUMHEL, TUNIS 2034.

Identifiant unique : 1163136B

Tél : 70 020 555

Objet social : la création et l'exploitation d'un établissement financier pratiquant les opérations de factoring et les produits et opérations connexes et/ou dérivés du factoring en particulier l'exécution soit directement, soit à titre de mandataire de toutes opérations administratives et financières tant en Tunisie que sur l'étranger consécutives aux ventes effectuées par ses adhérents à leurs clients.

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« MED FACTOR 2023 »
de 10 000 000 DT
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
Prix d'émission : 100 DT**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « MED FACTOR » réunie le **12/09/2022** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et réservé aux sociétés du groupe Poulina Group Holding « PGH » d'un montant de 25 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches avant le 31/12/2023 et a donné, tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné, d'arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions d'émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni le **18/01/2023** et a arrêté les modalités, le montant et les conditions d'émission de l'emprunt obligataire subordonné réservé à « NUTRIMIX », l'une des sociétés du groupe Poulina Group Holding « PGH », comme suit :

- Nature de l'emprunt : obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne ;
- Montant de l'emprunt : 10 000 000 dinars divisé en 100 000 obligations subordonnées de 100 dinars chacune émises et remboursables au pair ;
- Durée : 5 années ;
- Taux d'intérêt : TMM+2%.

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire subordonné « MED FACTOR 2023 » est fixé à **10 millions de dinars** divisé en 100 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « MED FACTOR 2023 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **13/03/2023** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **17/03/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **17/03/2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente émission, servira à accompagner et appuyer le développement de la société et à renforcer ses fonds propres.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « MED FACTOR 2023 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations.
Ils sont également prévus par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **17/03/2023**.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt variable TMM+2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois février de l'année N.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2028**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17/03** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/03/2024**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/03/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Marge actuarielle** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2023, qui est égale à 7,079% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,079%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2%, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale et Durée de vie moyenne de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « MED FACTOR 2023 » est de 3 ans.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- ✓ **Rang de créance**

En cas de liquidation de MED FACTOR, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « MED FACTOR 2023 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- ***Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :***

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ✓ ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

- ✓ ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA

*Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

DECISIONS AYANT AUTORISE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société QATAR NATIONAL BANK-TUNISIA, réunie le 22 février 2023, a décidé d'augmenter le capital de la banque de 250 000 000 de dinars en numéraire et ce, par l'émission au pair de 25 000 000 actions nouvelles de dix (10) dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription.

L'augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Le capital social de la société sera porté, ainsi, de 394 000 000 dinars à 644 000 000 dinars

L'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2023 a délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser l'opération de l'augmentation de capital.

Le conseil d'administration de la banque réuni le 22 février 2023, a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation de capital.

CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

- ✓ **Montant de l'augmentation :** (250 000 000 dinars) afin de porter le capital de (394 000 000 dinars) à (644 000 000 dinars) et ce, par l'émission au pair de 25 000 000 actions nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire et à libérer intégralement à la souscription.
- ✓ **Forme et catégorie des actions nouvelles :**
 - ❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.
 - ❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.
- ✓ **Droit préférentiel de souscription :** La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.
 - ❖ **Souscription à titre irréductible :** elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **cent vingt cinq (125) actions ordinaires nouvelles pour cent quatre vingt dix sept (197) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre réductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

✓ **Délai de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 2300 0100 0004 7270 3150.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursés aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jours suivant la clôture du délai de souscription et ce, sans intérêts.

✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2023**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP JASMIN 2033
Fonds Commun de Placement
AGREMENT DU CMF N° 02-2023 DU 07 FEVRIER 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP JASMIN 2033** aura lieu le **lundi 13 mars 2023**.

FCP JASMIN 2033 présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP JASMIN 2033
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application -Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.
Adresse	: Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n°02-2023 du 07 Février 2023
Date de constitution	: 21 Février 2023
Durée de vie	: 10 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: MAXULA BOURSE et ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire	: MAXULA BOURSE, Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK, 09 Rue Hédi Nouira, 1001 Tunis
Distributeur	: MAXULA BOURSE, Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission au cours de la période de souscription,

- Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 5% pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'expiration de la durée de la vie du fonds. Les porteurs de parts sont exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP JASMIN 2033, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse sise au Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

2023 - AS - 0160

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP SMART CASH
Fonds Commun de Placement
AGREMENT DU CMF N° 04-2023 DU 07 FEVRIER 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP SMART CASH aura lieu le 13 Mars 2023.

FCP SMART CASH présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

DENOMINATION	: FCP SMART CASH
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP obligataire
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: -Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. -Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Adresse	: 5 Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n° 04-2023 du 07 Février 2023
Date de constitution	: 06 Mars 2023
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: Smart Asset Management & Amen Bank
Gestionnaire	: Smart Asset Management, 5 rue Mustapha Sfar 1002, Tunis
Dépositaire	: Amen Bank, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis.
Distributeur	: Smart Asset Management, 5 rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Journalière

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission, le prix de souscription n'est accompagné d'aucun droit d'entrée.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission, le prix de rachat n'est accompagné d'aucun droit d'entrée.

Pour plus d'informations sur FCP SMART CASH, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Smart Asset Management sise à 5 rue Mustapha Sfar 1002, Tunis.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	110,991	111,009
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	153,393	153,420
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,434	127,455
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,092	138,116
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,037	133,060
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	134,261	134,287
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,679	127,698
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,354	51,362
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,243	37,250
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	126,921	126,942
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,734	111,752
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,698	19,701
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,490	135,509
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,052	133,071
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,835	12,836
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	189,000	189,032
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,735	12,737
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,283	107,303
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,336	110,357
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,419	15,422
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,083	2,084
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,011	69,019
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	144,316	144,321
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,830	106,791
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,771	118,789
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	150,880	151,094
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	570,475	571,180
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,576	147,442
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,712	188,447
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,561	102,595
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	138,655	138,727
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	169,740	169,950
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,155	156,238
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,693	23,722
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	98,930	99,102
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,020	1,021
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,010	1,012
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 410,350	2 414,143
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,836	150,844
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,511	238,971
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,062	3,073
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,755	2,763
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,270	57,272
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,389	1,390
46 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,250	1,257
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,249	1,260
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49 FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	13,931	14,163
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,000	11,077
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,642	13,665
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,735	90,809
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,243	1,248

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,547	111,562	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	102,855	102,870	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,626	109,644	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	106,871	106,889	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	108,824	108,844	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,179	112,198	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,402	108,420	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,588	105,607	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,969	109,199	109,216	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,197	111,217	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,539	108,556	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,712	106,728	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	106,115	107,201	107,218	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	105,966	105,985	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,101	108,109	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,344	106,362	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,283	104,296	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,388	109,404	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,180	105,198	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,259	114,279	
76 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,638	107,658	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,681	111,700	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	111,969	112,000	
SICAV MIXTES								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	61,747	61,637	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	106,437	106,841	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	17,988	18,157	18,165	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	310,841	315,155	316,267	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 243,439	2 239,245	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	71,883	71,915	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,688	56,704	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,479	109,487	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,965	10,916	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,338	15,366	
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	16,965	17,001	
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,887	14,912	
91 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
92 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	106,400	106,513	
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,074	86,442	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,839	90,272	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,289	104,197	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,767	97,842	
97 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,629	10,629	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,350	100,341	
99 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	150,615	150,682	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,130	96,985	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	122,962	123,445	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,657	134,653	
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	191,669	192,902	
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	178,947	180,384	
105 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	174,662	175,535	
106 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,283	23,373	
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	149,600	150,197	
108 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 045,671	10 063,620	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	158,137	158,681	
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	95,763	97,172	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 791,576	4 826,628	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,429	10,477	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,167	174,210	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 148,128	11 221,218	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 183,796	10 242,354	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	125,110	125,312	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
118 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	985,245	985,871	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



Rapport Général du commissaire aux comptes

FONDS D'AMORÇAGE Capitalease Seed Fund II Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

Messieurs les souscripteurs du fonds d'amorçage « Fonds d'amorçage Capitalease Seed Fund II »

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « **Capitalease Seed Fund II** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **17 493 652 DT**, un actif net de **17 228 102 DT**, et un résultat net bénéficiaire de **608 157 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du « **Capitalease Seed Fund II** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est le gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système du contrôle Interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds d'amorçage Capitalase Seed Fund II.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 24 Février 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KAIS BOUHAJJA



Capitalease Seed Fund II
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Revenus du portefeuille-titres		787 772	558 677
Dividendes	5.2.1	604 961	244 525
Revenus des obligations et valeurs assimilés	5.2.1	182 811	226 738
Autres revenus	5.2.1	0	87 414
Revenus des placements monétaires		273	744
Revenus des placements monétaires		273	744
Total des revenus		788 045	559 421
Charges de gestion des placements	5.2.2	-477 313	-480 314
Revenu net des placements		310 732	79 107
Autres charges	5.2.3	-324 337	-44 404
Résultat d'exploitation		-13 605	34 703
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-13 605	34 703
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		582 555	707 668
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		39 207	-64 610
Frais de négociation		0	0
Résultat net		608 157	677 761

Capitalease Seed Fund II
Rue lac Biwa
Les berges du lac-1053 Tunis
BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
Portefeuille-titres	5.1.1	16 578 379	16 368 153
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 395 086	11 235 737
Titres OPCVM		621 459	666 178
Obligations et valeurs assimilées		1 850 180	2 258 873
Autres Valeurs du Portefeuille		1 711 654	2 225 365
Placements monétaires et disponibilités	5.1.2	33 316	17 205
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		33 316	17 205
Créances d'exploitation	5.1.3	881 957	489 920
Intérêt à recevoir		467 600	489 920
Dividendes à recevoir		414 357	0
Total des actifs		17 493 652	16 893 278
Capital			
Opérateurs créditeurs	5.1.4	190 797	213 105
Autres créditeurs divers	5.1.5	74 753	60 228
TOTAL PASSIF		265 550	273 333
Capital	5.1.6	17 837 482	17 215 720
Sommes distribuables		-609 380	-595 775
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-595 775	-630 478
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-13 605	34 703
Actif net		17 228 102	16 619 945
Total des capitaux propres et passifs		17 493 652	16 893 278

Capitalease Seed Fund II
Rue lac Biwa
Les berges du lac -1053 Tunis
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le	
	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	608 157	677 761
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-13 605	34 703
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	582 555	707 668
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 39 207	- 64 610
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
Souscriptions		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	608 157	677 761
ACTIF NET		
En début de période	16 619 945	15 942 184
En fin de période	17 228 102	16 619 945
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	147 878	147 878
En fin de période	147 878	147 878
VALEUR LIQUIDATIVE	116,502	112,390
TAUX DE RENDEMENT	3,66%	4,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds d'amorçage « **Capitalease Seed Fund II** » arrêtée au 31 décembre 2021, dont le bilan présente un total de **17 493 652 DT**, l'état de résultat présente un résultat positif de **608 157 DT** de l'exercice, l'état de variation de l'actif net présente un actif net de **17 228 102 DT** et une valeur liquidative de **116,502 DT**

1. Présentation du Fonds

« **Capitalease Seed Fund II** » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 24 juin 2015 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 22-2015 du 30 Avril 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA).

2. Orientation de gestion

2.1 Politique d'investissement

« Capitalease Seed Fund II » est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« **Capitalease Seed Fund II** » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,
- Achever le schéma de financement.

Dans le respect de cette vocation première, Capitalease Seed Fund II investit en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises en Tunisie en création ou venant d'être créées, présentes dans des secteurs d'activité offrant un fort potentiel de développement et présentant un caractère technologique.

Les investissements ont tendance à être à moyen terme (3 à 5 ans) et sont dirigés vers les projets qui satisfont un ou plusieurs des critères spécifiés ci-dessous :

- Projets caractérisés par des avantages compétitifs significatifs avec un fort potentiel de croissance et de développement ;
- Projets en mesure d'obtenir des résultats économiques positifs et qui ont besoin de nouveaux capitaux pour poursuivre des programmes de développement.

2.2 Secteurs

« **Capitalease Seed Fund II** » doit se positionner sur tous les secteurs présentant un fort potentiel de développement, et en particulier sur les créneaux suivants : l'électronique, la mécanique de précision, la biotechnologie, les matériaux composites, les énergies renouvelables, l'industrie pharmaceutique, l'industrie agroalimentaire, l'industrie chimique, les NTICs et les services à haute valeur ajoutée.

2.3 Portefeuilles ciblés

Le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » investit à hauteur de 50% au moins de ses actifs dans des projets innovants, ou à forte valeur ajoutée en vue de :

- Développer le processus technologique d'un produit avant la phase d'industrialisation ;
- Exploiter les brevets d'invention ;
- Exploiter les résultats de recherche ;
- Achever les études de faisabilité technique, financière et économique.

Le reliquat du Fonds peut éventuellement être placé dans l'acquisition de :

- OPCVM obligataires ;
- OPCVM mixtes ;
- Instruments de placement à court terme ;
- Tout placement éligible au quota des 20%.

2.4 Taille des investissements

« Capitalease Seed Fund II » cible quatre à douze opérations d'investissements par an. Les montants unitaires d'investissement pour le Fonds dans chaque cible peuvent atteindre 500 000 dinars avec un ticket moyen de 250 000 dinars par projet.

« Capitalease Seed Fund II » ne peut pas investir plus de 15% du montant des souscriptions dans une seule société.

2.5 Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, « Capitalease Seed Fund II » utilise tous les scénarios possibles à savoir les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires sont établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles « Capitalease Seed Fund II » détient une participation et le Fonds et qui stipulent entre autres les modalités de sortie de « Capitalease Seed Fund II »

2.6 Secteurs d'activité non retenus

Le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » n'investit pas dans des secteurs d'activité suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants ;
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation ;
- Production ou commerce d'armes et de munitions ;
- Production ou commerce de boissons alcoolisées ;
- Production ou commerce de tabac ;
- Production, distribution ou commerce de pornographie ;
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes ;
- Commerce de faune et flore sauvage ou de produits dérivés, réglementés par la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage en Voie de Disparition (CITES) ;
- Production ou commerce de matériaux radioactifs.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de la loi 2005-59 du 18 Juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage, « Capitalease Seed Fund II » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables

4.1 Principes comptables

Le fonds « Capitalease Seed Fund II » applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien

4.2 Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds « Capitalease Seed Fund II » pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b. Évaluation à la date d'arrêt des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

c. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

5.1 Notes sur le bilan

5.1.1 : Portefeuille-titres

Le solde du portef

euille-titres totalise, au 31 décembre 2021, un montant de **16 578 379 DT**. Ce solde est détaillé comme suit :

Libellé	Nombre de titres	coût d'acquisition	Plus-moins valeur latente	Intérêt réalisé	Valeur au 31/12/2021	méthode d'évaluation	% Actif Net	% Actif
<i>(En TND)</i>								
Titres OPVCM		617 673	3 786	0	621 459		3,61%	3,53%
UGFS BONDS FUND	1 323	15 153	1 003		16 156	Valeur liquidative	0,09%	0,09%
Fidelity Obligations Sicav	5 709	602 520	2 783		605 303	Valeur liquidative	3,51%	3,44%
Actions Non Côtées		8 412 217	3 982 869	0	12 395 086		71,95%	48,09%
VITALIGHT	1 612	96 720	70 121		166 841	valorisation par la méthode DCF	0,97%	0,55%
POLYSMART	109 093	300 006	-75 001		225 005	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition transaction récente: valorisation selon da dernière augmentation de capital	1,31%	1,71%
DATA VORA SA	43 313	1 040 000	-260 000		780 000		4,53%	5,95%
NET SYSTEM	453	339 750	-254 813		84 937	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,49%	1,94%
STARS ID	5 382	182 988	-182 988		0	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%	1,05%
NOSTATK MEDIA SA	10 958	431 240	1 559 478		1 990 718	Transaction récente	11,56%	2,47%
CODERS CLOUD SA	1 130	75 013	-70 206		4 807	Transaction récente	0,03%	0,43%
MASS	616	200 000	397 423		597 423	valorisation par la méthode DCF	3,47%	1,14%
ROAMSMART SA	181	280 000	70 822		350 822	valorisation par la méthode DCF	2,04%	1,60%
SBA WORKFORCE	12 447	500 000	-250 000		250 000	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	1,45%	2,86%
PAYPOS TUNISIE SA	50 000	500 000	-375 000		125 000	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,73%	2,86%
KNSD	9 526	400 000	-100 000		300 000	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition transaction récente: valorisation selon da dernière augmentation de capital	1,74%	2,29%
CENTRAL SA	22 776	500 000	69 397		569 397	transaction récente: valorisation selon da dernière augmentation de capital	3,31%	2,86%
METHANIA SA	71 939	900 000	1 617 865		2 517 865	transaction récente: valorisation selon da dernière augmentation de capital	14,61%	5,14%
EASY SHOOL	657	150 000	216 924		366 924	valorisation par la méthode DCF	2,13%	0,86%
TUNPIXEL LABS SA	12 639	350 000	-350 000		0	Décote de 25% à 100 % sur le prix d'acquisition	0,00%	2,00%
NEW GEN	1 400	140 000	78 750		218 750	prix de dernière transaction	1,27%	0,80%

	2 232	125 000	390 112	515 112	2,99%	0,71%
NEXT GEN SA	2 232	125 000	390 112	515 112	2,99%	0,71%
MS SOLUTIONS SA	2 824	1 500 000	1 531 110	3 031 110	17,59%	8,57%
TECH ACCESSIBILITY SA	150	1 500	-1 125	375	0,00%	0,01%
IRIS TECHNOLOGIES	5 714	200 000	0	200 000	1,16%	1,14%
SIAT SA	20 000	200 000	-100 000	100 000	0,58%	1,14%
OBLIGATION ET VALEUR ASSIMILE		2 755 780	-986 683	1 850 180	9,25%	15,75%
CENTRAL SA OCA 25-12-2019	15 000	150 000	0	150 000	0,87%	0,86%
NETSYSTEM SA OCA 16/12/2016	600	60 000	(45 000)	15 000	0,09%	0,34%
STAR ID INNOVATION 09/12/2016	6 700	67 000	(67 000)	0	0,00%	0,38%
Vitalight OCA 31/12/2015	20 000	200 000	0	243 260	1,41%	1,14%
Vitalight OCA 23/12/2016	9 328	93 280	0	110 162	0,64%	0,53%
NOSTATIK OCA 28-12-2017	30 600	306 000	0	306 000	1,78%	1,75%
METHANIA SA OCA 01-02-2018	10 000	100 000	0	114 104	0,66%	0,57%
ROAMSMART SA OCA 01-03-2018	500	50 000	0	50 000	0,29%	0,29%
CODERS CLOUD SA OCA 29-12-2016	8 100	81 000	(75 808)	5 192	0,03%	0,46%
PAYPOS TUNISIE OCA 02/10/2018	50 000	500 000	(375 000)	125 000	0,73%	2,86%
TECH ACCESSIBILITY SA OCA 01-02-2019	39 850	398 500	(298 875)	99 625	0,58%	2,28%
TUNPIXEL LABS SA OCA 01-04-2018	5 000	50 000	(50 000)	0	0,00%	0,29%
KNUSD SA OCA 28-05-2019	30 000	300 000	(75 000)	225 000	1,31%	1,71%
EASY SHOOL OCA	15 000	150 000	0	150 000	0,87%	0,86%
EO ATTIJARI LEASING 2016-1 27/04/2018		250 000	0	256 837	1,49%	1,43%
Compte Courant Associé		2 010 000	-315 000	1 711 654	9,94%	11,49%
VITALIGHT CCA 25/08/2017		60 000	0	76 654	0,44%	0,34%
POLYSMART CCA 08/09/2016		100 000	-25 000	75 000	0,44%	0,57%
POLYSMART CCA 12/04/2017		100 000	-25 000	75 000	0,44%	0,57%
NEXT GEN SA CCA 18/07/2018		140 000	0	140 000	0,81%	0,80%
NEW GEN CCA 20/08/2018		240 000	0	240 000	1,39%	1,37%
IRIS TECHNOLOGIES CCA 17/08/2018		150 000	0	150 000	0,87%	0,86%
DATA VORA CCA		160 000	-40 000	120 000	0,70%	0,91%
POLYSMART SA CCA 12-12-2018		700 000	-175 000	525 000	3,05%	4,00%
METHANIA CCA 31-12-2019		160 000	0	160 000	0,93%	0,91%
POLYSMART CCA 31/03/2020		200 000	-50 000	150 000	0,87%	1,14%
TOTAL		13 795 670	2 684 972	16 578 379	96,19%	78,86%

5.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités présentent un solde de 33 316 DT au 31 décembre 2021, contre un solde de 17 205 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Banque	33 316	17 205
Total	33 316	17 205

5.1.3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde de 881 957 DT au 31 décembre 2021, contre un solde de 489 920 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Intérêts à recevoir	467 600	489 920
Dividendes à recevoir	414 357	0
Total	881 957	489 920

5.1.4 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs présentent un solde de 190 797 DT au 31 décembre 2021, contre un solde de 213 105 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Gestionnaire	184 670	189 126
Dépositaire	6 127	23 979
Total	190 797	213 105

5.1.5 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers présentent un solde de 74 753 DT au 31 décembre 2021, contre un solde de 60 228 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Jetons de présence	60 000	45 000
Honoraires commissaire aux comptes	13 000	6 500
Etat, Impôts et taxes	15	8 615
Débiteurs et créditeurs divers	1 738	113
Total	74 753	60 228

5.1.6 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi

Libellé	<i>(En TND)</i> 31-déc-20
Montant	17 215 720
Nombre de parts émises	147 878
Nombre de copropriétaires	11
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	582 555
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 207
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
Capital au 31/12/2021	
Montant	17 837 482
Nombre de parts	147 878
Nombre de copropriétaires	11

5.2 Notes sur l'état de résultat

5.2.1 : Revenus

Au cours de l'exercice 2021, les revenus s'élèvent à 787 772 DT contre un total de 558 677 DT courant 2020 et se sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>		
Libellé	2021	2020
Dividendes	604 961	244 525
Revenus des obligations et valeurs assimilés	182 811	226 738
Autres revenus	0	87 414
Revenus des comptes de dépôt	0	930
Total	787 772	558 677

5.2.2 : Charges de gestion des placements

Au cours de l'exercice 2021, les charges de gestion des placements s'élèvent à 477 313 DT contre un total de 480 314 DT courant 2020 et se sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>		
Libellé	2021	2020
Rémunération du gestionnaire	459 460	460 832
Rémunération du dépositaire	17 853	19 482
Total	477 313	480 314

5.2.3 Autres charges

Au cours de l'exercice 2021, les autres charges s'élèvent à 324 337 DT, contre un total de 44 404 DT courant 2020 et se sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>		
Libellé	2021	2020
Frais administratifs	30 000	35 178
Services bancaires et assimilés	226	238
Autres charges	8 360	8 988
Intérêts (*)	285 751	
Total	324 337	44 404

(*) Il s'agit de l'annulation des intérêts des CCA dont le recouvrement est incertain.

5.3 Autres notes aux états financiers

5.3.1 Données par part et ratios pertinents

Libellé "Données par part"	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	0,002	3,783	2,865	1,576
Charges de gestion des placements	-2,910	-3,248	-3,230	-3,128
Revenus nets des placements	-2,908	0,535	-0,365	-1,552
Autres charges	-0,261	-0,300	-0,262	-0,262
Résultat d'exploitation (1)	-3,169	0,235	-0,627	-1,814
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-3,169	0,235	-0,627	-1,814
Variation des plus (ou moins) values potentielles	3,939	4,785	4,122	5,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,265	-0,436	0,178	0,309
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,204	4,349	4,300	5,830
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,035	4,584	3,673	4,016
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	4,204	4,349	4,300	5,830
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	4,204	4,349	4,300	5,830
Valeur liquidative	116,502	112,390	107,806	104,134

5.3.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- **1,5% HT** calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.

- **2,5% HT** calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée trimestriellement.

La charge de la période s'élève à **459 460 DT TTC**

b- Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « Capitalease Seed Fund II » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de **0,1% HT** avec un minimum de **9 000 DT HT** la 1ère année à partir de la date de constitution du Fonds et **15 000 DT HT**.

La charge de l'exercice s'élève à **17 853 DT TTC**